

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ISABELLE BREAU	Numéro de permis 2015788	Date d'inspection Le 09 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Isa		Numéro de téléphone (506) 386-7197	
Adresse 50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement a l'intérieur, le dîner et la sieste. Les enfants avec l'éducatrice ont préparé un beau bricolage pour la fête des mamans.

Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 09 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Isabelle Breau

Le 09 mai 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date